

Rumilly, le 15 octobre 2021



Ville de Rumilly

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Objet : Convocation

Nos réf. : CH/NP/SB

Affaire suivie par Sophie BRUYERE, Assistante administrative, Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

La **prochaine séance publique du Conseil Municipal** aura lieu le
JEUDI 21 OCTOBRE 2021 à 19 heures 30 min
en Mairie de Rumilly (salle du Conseil)

A l'ordre du jour figurent :

↳ Culture

- 01) Exploitation du complexe cinématographique. Recours à une délégation de service public par affermage :
 - Désignation du candidat retenu.
 - Approbation du contrat de délégation de service public.
 - Approbation des tarifs.
- 02) Subventions aux établissements scolaires dans le cadre des animations culturelles au titre de l'année scolaire 2021 – 2022.

↳ Finances

- 03) Budget principal Ville 2021
Décision modificative budgétaire n° 1.

↳ Ressources humaines

- 04) Exercice des droits syndicaux et organisation des services en cas de grève
Protocole d'accord.
- 05) Recours au contrat d'apprentissage.



↳ Urbanisme

- 06) Evolution du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Albanais
Débat.

↳ Foncier

- 07) Définition des modalités d'intervention, de portage et de restitution de biens sis rue des Tours
Convention pour portage foncier à intervenir entre l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.
- 08) Acquisition d'une parcelle sise route de la Fuly.

↳ Travaux

- 09) Implantation d'un point d'apport volontaire « Le Parc Impérial » et « Le Collector » place des Anciennes Casernes
Convention de mise à disposition d'un terrain à intervenir entre la société SCCV Parc Impérial, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Commune de Rumilly.
- 10) Aménagement de box de rangements associatifs dans l'entresol du gymnase de l'Albanais à Rumilly
Autorisation à donner à M. LE MAIRE pour déposer un permis de construire.

↳ Affaires juridiques

- 11) Accord-cadre à bons de commande pour des services de télécommunications
Convention de constitution d'un groupement de commandes à intervenir entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly et la Commune de Rumilly.

↳ Education

- 12) Attribution de crédits scolaires aux établissements scolaires au titre de l'année scolaire 2021 – 2022.
- 13) Subventions à différents établissements scolaires dans le cadre des sorties scolaires au titre de l'année scolaire 2021 – 2022.

↳ Commerce

- 14) Dérogation au repos dominical des commerces de détail.

↳ Vie associative

- 15) Subvention à une association au titre de l'exercice 2021.

↳ Transports / Déplacements

- 16) Création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)
Contribution communale au financement des investissements et des charges d'exploitation
Approbation du plan de financement.

↳ Environnement / Développement durable

- 17) Gestion du Marais du Pré Canet
Convention d'usage à intervenir entre Asters – Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie et la Commune de Rumilly.
- 18) Base de loisirs du plan d'eau
Renouvellement de la convention « Refuge LPO » pour la période 2021 – 2025 à intervenir entre la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, délégation de Haute-Savoie, et la Commune de Rumilly.

↳ Commissions

- 19) Désignation de M. Philippe ZANATTA, Conseiller Municipal, au sein de différentes commissions municipales.
- 20) Commissions municipales
Réorganisation.
- 21) Exploitation d'emplacements de vente ambulante sur le domaine public pour une activité de restauration de type camion restaurant (dit food-truck)
Commission d'analyse des offres
Création et désignation de membres du Conseil Municipal.

↳ Dénomination

- 22) Jeux clos extérieurs du boulodrome Robert Ramel
Dénomination.

↳ Délégation du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

- 23) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Christian HEISON



Informations relatives aux mesures sanitaires

Le port du masque est obligatoire.

***Il vous est demandé de vous munir de votre propre stylo
pour les signatures.***

***Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter une bouteille d'eau / gourde
afin de vous désaltérer.***

Aucune carafe ne sera mise à disposition sur les tables.